

Argumentaire PVL : Initiative sur les rentes

Texte d'initiative :

Art. 112, al. 2, let. a^{ter}

2 Ce faisant [lorsqu'elle légifère sur l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité], elle [la Confédération] respecte les principes suivants:

a^{ter}. l'âge de la retraite est lié à **l'espérance de vie moyenne** de la population résidente suisse à l'âge de 65 ans; cette espérance de vie au 1er janvier de la quatrième année qui suit l'entrée en vigueur de la présente disposition sert de **valeur de référence**; l'âge de la retraite correspond à la différence entre l'espérance de vie et la valeur de référence, multipliée par le facteur 0,8, plus 66; **l'adaptation de l'âge de la retraite s'effectue tous les ans par tranches de deux mois au maximum**; l'âge de la retraite est communiqué aux personnes concernées cinq ans avant qu'il ne soit atteint;

Contenu de l'initiative :

L'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) » demande dans un premier temps de **relever l'âge de la retraite** des hommes et des femmes à **66 ans**. Pour ce faire, quatre ans après l'acceptation de l'initiative, l'âge de la retraite des hommes sera augmenté par étapes de deux mois par an jusqu'à ce qu'il atteigne 66 ans. Pour les femmes, l'âge de la retraite serait augmenté plus rapidement, à raison de quatre mois par an. Après cette première étape, l'initiative demande que **l'âge de la retraite soit lié à l'espérance de vie moyenne de la population** résidant en Suisse à l'âge de 65 ans. Cette adaptation aurait lieu chaque année par étapes de deux mois au maximum et serait communiquée aux personnes concernées cinq ans avant qu'elles n'atteignent l'âge de la retraite.

Le **Conseil fédéral** recommande de **rejeter** l'initiative sans contre-projet, car l'automatisme prévu ne tient compte ni de la situation sociopolitique ni de celle du marché du travail. De plus, le défi démographique de l'AVS ne peut pas être résolu uniquement par un relèvement de l'âge de la retraite, a-t-il ajouté.

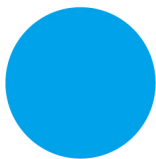
Arguments contre l'initiative sur les rentes

Deux axes principaux d'argumentation :

- **Pas de mesure efficace et équitable** : L'initiative sur les rentes ne résout pas le problème de financement de l'AVS. Le relèvement de l'âge de référence de la retraite pour toutes et tous sans mesures d'accompagnement est peu efficace pour résoudre le problème et n'aurait que peu d'impact sur le financement.
- Les Vert'libéraux soutiennent l'équité intergénérationnelle dans la prévoyance vieillesse et le système éprouvé des trois piliers

Arguments des Vert'libéraux :

- **Nous soutenons le système des trois piliers de la prévoyance vieillesse suisse** : L'initiative sur les rentes est une solution insuffisante et trop unilatérale pour réformer notre système éprouvé des trois piliers. Nous défendons une compensation sociale axée sur les besoins. C'est pourquoi nous rejetons la politique de distribution indifférenciée de la gauche tout comme les tentatives de petites économies de la droite. Il faut des mesures efficaces là où elles produisent des effets.



- **Le besoin d'agir est temporaire** : Le financement de l'AVS n'est pas garanti durant les décennies au cours desquelles les baby-boomers percevront une pension, ni par le système de répartition (parce que les baby-boomers ont trop peu de descendants), ni par les financements supplémentaires via les impôts fédéraux (socialement supportables) et la TVA (socialement difficiles dans la situation économique générale). Dès que les baby-boomers ne toucheront plus de pension, la pression sur le financement de l'AVS se relâchera également. La nécessité d'agir résulte du déficit de financement des rentes des baby-boomers et est donc temporaire.
- **Un relèvement de l'âge de référence de la retraite ne résout pas le problème de financement de l'AVS** :
 - **Le relèvement seul de l'âge de la retraite est un instrument peu efficace**, notamment parce qu'aujourd'hui déjà, 40% de la population active (plus de 60% chez les plus aisés) prend une retraite anticipée et ne travaille pas jusqu'à 65 ans. Dans certains secteurs à hauts salaires, presque tout le monde prend une retraite anticipée d'au moins un an parce qu'il peut se le permettre.
 - **Ni efficace ni équitable** : Une augmentation de l'âge de référence de la retraite serait en premier lieu une augmentation pour ceux qui ne peuvent pas se permettre de prendre une retraite anticipée. Ce n'est ni efficace ni équitable et cela pèse surtout sur la classe moyenne.
 - **Il existe de meilleures mesures** : L'initiative elle-même part d'une bonne intention, mais n'est guère l'instrument adéquat pour répondre à une demande justifiée. Nous pouvons faire mieux. Nous misons plutôt sur la **réforme de la prévoyance professionnelle** ainsi que sur le projet de réforme de l'AVS à venir pour trouver des solutions qui ne sonnent pas seulement bien, mais qui ont aussi l'effet escompté. Nous voulons éliminer les mauvaises incitations et mettre en place des incitations positives à la flexibilisation.
- **Nous visons l'équité intergénérationnelle dans la prévoyance vieillesse** : Il n'y a pas de raison morale pour que quelqu'un travaille le plus longtemps possible, mais il n'y a pas non plus de raison pour que quelqu'un travaille moins longtemps, alors que nous vivons plus longtemps. Le travail rémunéré peut être un bon moyen d'avoir un rôle et une mission dans la société, même à un âge avancé, surtout à une époque de pénurie massive de main-d'œuvre. Ce qui est clair, c'est qu'il y a **une responsabilité financière envers les prochaines générations**.
 - **Nous devons assumer la responsabilité des conséquences de l'évolution démographique** : Les nouvelles entrées annuelles dans l'AVS entre 2015 et 2030 augmentent de moitié (de près de 40'000 à 60'000), mais diminueront à nouveau de moitié d'ici 2035, pour atteindre à peine 40'000. Les classes d'âge à forte natalité du baby-boom partent à la retraite d'ici 2030. Ensuite, une trentaine de classes d'âge à faible natalité suivront, le nombre de nouveaux retraités par an diminuera à nouveau.
 - **Le contrat entre les générations pour le financement des rentes des baby-boomers est temporairement déséquilibré** : Le volume des rentes versées par l'AVS passera de 47 milliards par an aujourd'hui à 62 milliards par an d'ici 2032. En fonction de l'évolution économique et de l'espérance de vie, l'écart entre le besoin de financement des rentes des baby-boomers et les cotisations salariales des classes d'âge à faible natalité s'élèvera à environ 100 milliards de francs d'ici 2050. Le contrat entre les générations pour le financement des retraites des baby-boomers est donc temporairement déséquilibré. Ni un simple relèvement de l'âge de référence de la retraite ni une simple augmentation des cotisations salariales ne constituent la réponse matérielle et politique appropriée à ce besoin d'agir.

Pour les personnes intéressées :

Contre-projet vertlibéral : Une majorité du Parlement a malheureusement rejeté un contre-projet ciblé comprenant un frein à l'endettement pour l'AVS, pour lequel les Vertlibéraux s'étaient fortement engagés au

cours de la législature précédente. Le projet pourra toutefois être réintroduit dans la réforme de l'AVS prévue pour cette législature. Celui-ci se présente de la manière suivante :

- Le contre-projet propose un **automatisme** qui s'attaque directement au **problème du financement**, tout en laissant aux politiques la possibilité de réagir.
- L'article est actuellement formulé de la manière suivante : « L'AVS maintient à long terme l'équilibre de ses recettes et de ses dépenses. Si cet équilibre est menacé, le Conseil fédéral adopte à l'intention du Parlement des mesures visant à le rétablir. Si les dépenses cumulées de l'AVS dépassent les recettes cumulées selon les perspectives financières du Conseil fédéral sur une période de cinq ans, l'âge de référence alors en vigueur pour la retraite est relevé sans autre de manière à atteindre les objectifs susmentionnés. La loi règle les détails ».
- C'est une sorte de **frein à l'endettement** ; si les perspectives financières deviennent négatives sur une période de 5 ans, l'âge de référence de la retraite augmente automatiquement. Les perspectives financières de l'AVS sont établies chaque année pour les 10 années suivantes. Cela signifie que si les perspectives financières sont négatives pendant 5 ans, on a 5 ans pour réagir politiquement et rétablir les finances avant que l'âge de la retraite de référence n'augmente.
- Cette proposition a l'avantage non seulement d'agir de manière ciblée sur le problème réel, mais aussi de donner la possibilité d'inclure un **financement adapté aux générations** (c'est-à-dire, par exemple, de faire participer les baby-boomers aisés au déficit de financement). Il s'inscrit en outre parfaitement dans notre volonté d'accroître la pression sur les politiques pour qu'ils agissent.

